



RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Semaine du 9 mai au 15 mai 2025

Seules les contributions déposées sur le registre contenant des questions ou nécessitant des précisions sont ici reprises, cela explique la discontinuité dans la numérotation des contributions.

Une numérotation des questions a été ajoutée à certaines contributions afin de faciliter la lecture et la compréhension des réponses du porteur de projet.

9 mai 2025 21:55 (Site internet – Contribution #241)

« Je ne suis pas contre le projet en lui-même mais contre l'implantation d'un tel projet industriel classé Seveso seuil haut en zone inondable, à proximité immédiate du Parc Naturel Régional du Médoc et dans une zone « Natura 2000 ».

Le choix du site semble principalement motivé par la présence d'un ponton d'accostage existant à Grattequina créé par le GPMB qui souhaite légitimement le valoriser plutôt que par une évaluation approfondie des risques environnementaux et des impacts locaux.

Il nous est assuré qu'il n'y a pas de risque d'inondation ou tout au moins que le maximum sera fait pour le maîtriser mais compte tenu des événements climatiques toujours plus intenses qui se produisent de plus en plus fréquemment dans le monde, et peu de pays sont épargnés, il est aujourd'hui illusoire de vouloir s'appuyer sur les événements passés pour tenter de mieux appréhender l'avenir.

Personne n'est aujourd'hui véritablement en mesure de prédire ce qui est susceptible de se passer demain malgré des outils de modélisation toujours plus performants prenant en compte des scénarios dégradés. Si tel était le cas, nous aurions su prendre les devants, ne serait-ce, par exemple, qu'à Valence en Espagne ou en France, lors de la tempête Alex, dans les trois vallées Tinée, Roya et Vésubie des Alpes-Maritimes. La question de la sécurité face aux événements climatiques extrêmes est donc une préoccupation légitime de la part des habitants, surtout dans un contexte où la prévision précise de tels événements reste complexe.

Dans ces conditions et puisqu'à la suite des premiers échanges, la Société EMME a fait évoluer son projet en réduisant son emprise n'est-il pas encore envisageable, afin de permettre de limiter les risques et de mieux respecter les enjeux environnementaux et sociaux, d'étudier des implantations alternatives sur des zones moins sensibles (zones initialement étudiées mais non retenues par manque d'espace voire sur des friches industrielles plus proches de l'entrée de l'estuaire évitant le plus possible les va et vient de vraquiers sur Le fleuve ?

Le programme et calendrier de la concertation préalable du public.

Comme indiqué en Atelier thématique « Logistique et approvisionnement », il convient de remarquer qu'alors que divers Ateliers thématiques se sont tenus à la fois sur Parempuyre et Blanquefort,

- il n'a été prévu dans le déroulé de la concertation qu'un seul Atelier « Risques industriels et inondation » organisé le 17 avril 2025 à Saint-Louis-de-Montferrand difficilement accessible le soir, lors des mouvement pendulaires par le Pont d'Aquitaine. Aucun atelier n'a été organisé à ce jour sur ce thème sur la rive gauche de la Garonne à l'intention des communes de Parempuyre et Blanquefort afin que leurs habitants puissent exprimer leurs préoccupations.

- Il n'a pas été prévu d'Atelier sur les « Retombées économiques, fiscales et sociales » d'un tel projet. Dans le document de 71 pages, à la page 8, une demi-page à peine traite de ce sujet. Cela donne peu de visibilité sur les retombées notamment au profit de la commune de Parempuyre.

- Avant d'aborder ces points, une première question se pose : le prix des produits qui sortiront de cette usine sera-t-il compétitif sur la durée pour soutenir la concurrence internationale ?

- En « estimation et capacité nominale » Il est annoncé page 8, « 20 millions d'euros de contribution à la fiscalité chaque année, dont 12 millions d'euros d'impôt sur les sociétés et 5 millions d'euros de charges sociales, auxquelles s'ajouteront les taxes locales ». Force est de constater que c'est un peu juste comme indication au vu des répercussions diverses que ne manquera pas d'avoir sur la commune de Parempuyre un tel projet s'il est accepté ! N'est-il pas possible d'obtenir pour les taxes locales des estimations plus concrètes reposant sur des exemples comparables (dans les Hauts de France par exemple) ou de pré-dossier de permis de construire afin d'être en mesure d'évaluer l'impact réel de ce projet sur cette commune ?

- Quelles ressources la commune de Parempuyre peut-elle donc escompter en matière de Taxes Foncières ? Quel ordre de grandeur ? A partir de quelle échéance ? Quelle fiscalité locale sur les terrains des GPM productifs de revenus ?

- Quelles sont les ressources attendues pour Bordeaux Métropole ? Cotisation Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont la suppression de cette dernière est prévue en 2027 par la LFI pour 2024, ce qui laisse entrevoir que Bordeaux Métropole risque de ne pas percevoir de compensation de l'Etat sur cet établissement le temps qu'il soit opérationnel ! ...

Quel versement mobilité sera versé par EMME ? Le cas échéant, quelle contribution IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) EMME, RTE ?

La fourniture d'eau épurée à partir de la STEP de Blanquefort équipement financé au travers de la redevance assainissement acquittée par les habitants de la Métropole au titre de la collecte et du traitement des eaux usées sera t'elle facturée à l'usine ? L'usine sera-t-elle assujettie à la TEOM ?, etc...

- Quel soutien la commune de Parempuyre peut-elle espérer des pouvoirs publics en termes de dotations, d'aides financières, de compensations ou de contreparties afin qu'elle ne soit pas seulement un lieu d'accueil mais aussi un territoire bénéficiant d'un accompagnement adapté face aux enjeux ?

- A quoi correspondent exactement les « compensations » en faveur de la Commune de Parempuyre dont il a été fait état, sauf erreur de ma part, sur une vue présentée lors des séances publiques de concertation organisée en 2024 par EMME sous l'égide du GPM ? S'il y a véritablement « compensations » à quoi correspondent-elles ? quelles formes prendront-elles et sur quelles durées seront-elles attribuées ?

- Par ailleurs, Bordeaux Métropole envisage-t-elle de soutenir la commune de Parempuyre sous la forme de dotations en plus des enveloppes habituelles dont bénéficient toutes les communes situées dans son périmètre et ce, en contrepartie de l'accueil sur son territoire de cet établissement SEVESO seuil haut dont les retombées sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble du territoire métropolitain ?

- Quelles aides le cas échéant de la Région en faveur de la Commune de Parempuyre ?

- Quelles aides de l'Etat en faveur de la commune de Parempuyre en contrepartie de l'accueil d'un tel établissement industriel SEVESO seuil haut dans la mesure où au mois de mai 2024 avant même le démarrage de la concertation, le ministre de l'économie en fonction à l'époque, a annoncé la création de cet usine de raffinage de nickel sur les communes de Blanquefort et de Parempuyre et a assuré qu'« Avec cet investissement, la France sera en mesure d'avoir l'intégralité de la chaîne de valeur du véhicule électrique : mine, raffinage, cathodes, batterie, véhicule électrique » ?

Telles sont, de manière non exhaustive, les questions qui auraient pu être posées dans le cadre d'un Atelier Thématique « Retombées économiques, fiscales et sociales » s'il avait été prévu dans le calendrier des rencontres. Espérons toutefois que de telles questions ne resteront pas sans réponse et que les préoccupations exprimées seront étudiées et prises en compte afin de garantir un développement équilibré, respectueux des populations et de l'environnement. »

Réponse de EMME : En matière de compétitivité de nos produits, les équipes techniques de EMME et du bureau d'ingénierie ont constamment optimisé le procédé pour minimiser les besoins en réactifs et maximiser leur réutilisation. Cela pour permettre d'être compétitifs et soutenir la concurrence internationale.

Comme indiqué dans le dossier de la concertation et précisé lors de la réunion de clôture de la concertation, la contribution financière du projet EMME au territoire serait de l'ordre de 20 M€ par an, répartis en :

- Impôt sur les sociétés : 12 M€ par an
- Charges sociales : 5 M€ par an
- Fiscalité locale : 1,5 M€ par an

Ces estimations ont été faites par l'entreprise sur la base des informations et de la définition du projet à la date de la concertation ; elles doivent être confirmées par les services financiers des collectivités et la Direction des Finances Publiques, une fois le procédé du projet finalisé.

Concernant la commune de Parempuyre, les estimations de taxe foncière seraient de l'ordre de 1,5M€ par an, ce qui représenterait plus de 10 % du budget de fonctionnement de la commune.

Le dispositif de la concertation a été défini par l'équipe EMME et les garants avec la logique suivante :

- Concernant les thèmes des rencontres et ateliers, l'équipe a privilégié les thèmes liés aux questions les plus fréquemment exprimées par la population, pour pouvoir expliquer, détailler avec les experts compétents, et répondre en détails aux questions.
Au moment du lancement de la concertation, les questions portaient principalement sur les impacts du projet, les inondations, les technologies des batteries etc. Très peu de questions portaient sur les retombées économiques pour la commune et les collectivités, d'où les thèmes des ateliers et conférences-débat proposés.
- En parallèle, le site internet de la concertation, ouvert à tous, permet de poser d'autres questions. L'équipe EMME répond à toutes les questions.

L'installation d'un projet de l'envergure économique du projet EMME amènerait à la commune de Parempuyre des retombées économiques importantes, notamment :

- Une économie locale renforcée par les emplois créés et le pouvoir d'achat associé. Les salariés auront des besoins de services du quotidien (alimentation, services du quotidien, etc.), de services publics (écoles pour les enfants, besoins pour la famille etc.) qui généreront un développement et une dynamique économiques pour la commune.
- La fiscalité locale : estimée à 1,5 M€ par an à date, en attente de confirmation par les services de l'État et des collectivités locales compétentes. Ce chiffre correspond à plus de 10 % du budget de fonctionnement 2024 de la commune de Parempuyre
- Les fonds de concours et de dotation pour contribuer et participer au développement du territoire. L'affectation de cette contribution serait définie en accord avec les collectivités locales concernées. Antonin Beurrier a donné les exemples lors de la réunion de clôture de la concertation le 12 mai :
 - o Mécénat des Activités sportives, culturelles et sociales des communes d'implantation : 100 k€ pendant 10 ans, renouvelable
 - o Participation au Budget d'entretien du Parc des Jalles : 50 k€ / an pendant 10 ans
 - o Participation à la mobilité fluviale : Financement d'une Navette Fluviale (Ferry) électrique pour les employés de EMME mais aussi les riverains (liaison métropole)

- Participation à la création d'un espace récréatif aux abords du fleuve pendant la phase chantier

10 mai 2025 16:31 (Site internet – Contribution #267)

[la contribution inclut sur pièce jointe] « Comme le bon sens ne suffit pas (ne pas construire sur en zone inondable, faire prendre des risques à la population riveraine, c'est une zone d'expansion de crue de la Garonne...), quelques questions :

Sur quelles études scientifiques indépendantes sérieuses, qui font consensus) vous appuyez-vous pour justifier la construction d'une usine Seveso de ce type dans cette zone humide ?

Pour rappel les hydrologues compétents vous diraient que ce projet entre en contradiction totale avec le quatrième plan national des milieux humides (nécessité de préserver et restaurer les zones humides, 50000 hectares de zones humides d'ici à 2026).

- 1) Sachant que le site du projet est classé en zone humide d'importance majeure d'après la carte de l'agence régionale de la biodiversité nouvelle Aquitaine, sur quelles études sérieuses en hydrologie vous appuyez-vous ? Quels sont les risques pour la santé des riverains (cobalt, nickel) ?**
- 2) Enfin, (pièces jointe) avez-vous lu le rapport du Shift Project, (note aux décideurs) « Climat, crises, comment transformer nos territoires ? notamment p. 155, leviers d'action « préserver et restaurer les zones humides : biodiversité, stockage de carbone, défense contre la submersion) ?**

Si la science ne peut pas dicter la décision publique, nous considérons que décider, en ignorant sciemment des connaissances scientifiques clairement établies est problématique dans une démocratie. »

Réponse de EMME :

1. Le Géoportail de l'Agence Régionale de Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine répertorie les zones humides d'importance majeure de manière macro. C'est par exemple toute la plaine alluvionnaire de la Garonne qui a été identifiée alors qu'il y a d'autres natures d'habitats, ou encore des ouvrages et des routes artificialisées, etc. Ce zonage ne signifie pas non plus « non constructible ».

Pour rappel, les réglementations pour la protection des zones humides sont :

- La convention de Ramsar : Un traité international qui engage les États membres à la conservation et à l'utilisation durable des milieux humides
 - Le site visé par le projet ne fait pas partie des sites Ramsar identifiés en France.
- Le Plan national milieux humides 2022-2026 : Il vise à restaurer 50 000 hectares de zones humides et à créer de nouvelles aires protégées.

- Le site visé par le projet ne fait pas partie des sites emblématiques visées par le plan national.
- Le Code de l'environnement et l'article L211-1 de la loi sur l'eau qui précise :
 - Article L.211-1 du Code de l'environnement : Toute activité impactant une zone humide doit être identifiée et évaluée
 - Rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau : Les travaux d'assèchement ou de remblai sont soumis à autorisation si la superficie concernée dépasse 1 hectare, et à déclaration entre 0,1 et 1 hectare. (Rubrique identifiée en volet A du DDAE)
 - Séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) : Les projets doivent minimiser leur impact et proposer des mesures compensatoires.

La Demande d'Autorisation d'Exploiter du projet EMMÉ présente donc en détail l'ensemble des résultats de l'étude de l'état initial avec les observations terrains et les sondages réalisés afin d'identifier, de délimiter précisément les zones humides et d'évaluer les incidences du projet.

L'étude des zones humides réalisée dans l'aire d'étude rapprochée a permis de préciser la répartition de la zone humide effective au sein du zonage global du site « Basse Garonne, Dordogne et Isle (FR613001) », ainsi que de caractériser ses fonctionnalités (hydrologique, biogéochimique et biologique).

La mise en place de la mesure d'évitement en phase amont permet d'éviter une partie de cette zone humide. Les mesures compensatoires établies permettent de restaurer au sein même de cette Zone Humide d'Importance Majeure des zones humides dont la fonctionnalité n'était plus effective, en prenant soin de respecter les équivalences fonctionnelles attendues dans tout projet de restauration.

2. C'est le Shift Project qui constate que le secteur des transports reste le secteur le plus émetteur de GES en France, avec presque un tiers des émissions nationales en 2023, dont plus de 50 % sont dues aux voitures particulières (et près de 70 % en ajoutant les véhicules utilitaires légers). C'est également le seul secteur dont les émissions n'ont pas baissé depuis 1990. À lui seul, le secteur des transports consomme près de la moitié des produits pétroliers importés par le pays, ce qui représentait, en 2022, 28 % du déficit commercial français.

C'est aussi le Shift Project qui recommande de limiter le recours aux camions pour le fret et d'organiser le report vers du ferroviaire ou du fluvial.

11 mai 2025 12:12 (Site internet – Contribution #285)

« Le procédé avait besoin je crois de 100 m3 d'eau à l'heure aujourd'hui vous dites avoir besoin de 20 m3. S'agit-il d'une nouvelle technique ou cette technique était dans vos projets mais plus couteuse ? Ce changement est-il dû aux multiples contestations. Enfin avez-vous finalisé l'approvisionnement de l'eau depuis la station d'épuration de Blanquefort ? »

Réponse de EMME : Le projet veille à limiter au maximum ses impacts et consommations et aussi évolué sur de nombreux points au gré des concertations, y compris sur le sujet eau.

Il est compliqué de chiffrer ses innovations, des équipements ont été agrandis, d'autres supprimés.

Il s'agit surtout d'innovations des ingénieurs qui ont permis de créer de nouvelles boucles de récupération d'eau. Plus de 90% de l'eau de procédé est ainsi recyclée aujourd'hui.

L'approvisionnement en eau depuis la station de Blanquefort reste le scénario de référence mais doit être acté avec le besoin définitif en eau.

11 mai 2025 12:29 (Site internet – Contribution #286)

« Il reste des épaves et potentiellement des munitions près de la plateforme (quai) ou va accoster les bateaux, une cartographie existe elle ? »

Réponse de EMME : Les épaves ne sont pas dans le chenal de navigation utilisé par les bateaux qui desservent toutes les semaines le port de Bassens.

Le site a été dépollué et déminé en 2024.

11 mai 2025 16:39 (Site internet – Contribution #293)

« Plusieurs ateliers et conférences qui ont soulevé de multiples questions ... le 12 mai à 18h30 aura lieu la réunion de restitution mais sur votre site, pas de réponse aux questions posées lors des ateliers & conférences ni les comptes rendus pour que chacun-e soit informé-e des sujets abordés par les intervenants et questions des participants, contrairement à ce qui a été indiqué systématiquement par Néorama lorsqu'aucune réponse n'était apporté à certains participants le jour de la rencontre ! pourquoi ? Comment savoir si vous avez tenu compte des questionnements et des inquiétudes, voire des sujets pratico pratiques qui vont impacter la population dans son quotidien à plus ou moins long terme et sur lesquels vous n'apportez pas les arguments pour celles & ceux qui n'ont pu se déplacer mais qui ont besoin d'informations ? Il ne s'agit pas seulement d'être pour ou contre un projet mais bien de comprendre avec tous les tenants & aboutissants une situation et d'évaluer ce que sera l'avenir de la population métropolitaine (sur toutes les communes concernées de près ou de loin) qui doivent se contenter de documents de présentation & études dont la technicité peut échapper à la compréhension de tous. Merci »

Réponse de EMME : Les comptes-rendus des différents événements et l'ensemble des questions sont traités au fur et à mesure et mis en ligne dès que possible.

11 mai 2025 17:37 (Site internet – Contribution #295)

« Non au projet EMME. Il faudrait être fou ou avoir des intérêts pécuniers pour valider un tel projet sur cette zone.

Des questions toujours en suspens. Les élus semblent déjà avoir pris leur décision. La CNDP lors de la visite sur site le 5 avril, trouve les arguments de réponse en faveur du porteur de projet ... drôle d'impartialité.

Tout semble fait et EMME multiplie leurs actions com mais c'est toujours un grand non. Le "ne vous en faites pas nous sommes des professionnels" fait place à "le risque zéro n'existe pas" sans pour autant démontrer qu'ils sont prêts à réagir en cas d'incident grave. Ils ne parlent que de leur procédure interne comme si leur activité n'interférerait jamais avec l'environnement et les populations.

Des questions restent dans réponses dont :

- 1. Quid de la valeur immobilière des maisons environnantes ? si cela n'affecte pas la valeur, et cela reste à vérifier, comme le dit le porteur de projet, cela réduit considérablement la liste d'acheteurs potentiels.**
- 2. Quels engagements prend EMME concernant les mobilités urbaines pour réduire son impact sur le trafic routier (création de bus dédié ou création de pistes cyclables le long de la D209) ?**
- 3. Quelles actions mètrent en place pour vérifier l'état des digues environnantes suite aux lourds travaux sur un sol en mouvement ?**
- 4. La question de l'acheminement de l'eau n'est pas actée, canalisations ou camions citernes... est-ce de l'eau souillée (odeurs sur le voisinage) et traitée sur le site EMME ou de l'eau déjà traitée ?**

Lors d'une réunion publique, on nous a vanté le made in France et la fierté de ne pas acheter des voitures chinoise. Mais en saccageant des zones agricoles, nous achèteront de la nourriture au lieu des voitures chez les autres ! »

Réponse de EMME :

1. Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la création d'emploi, la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.
2. L'usine disposera d'un parking et d'un local vélos accessibles aux employés. Le vélo, le co-voiturage ainsi que l'utilisation des transports publics seront encouragés, cela est

aligné avec les valeurs de la société EMME, notamment d'une utilisation efficace des ressources et de réduction des émissions de CO₂.

L'aménagement d'une piste cyclable, de nouvelles lignes de bus, de navettes fluviales ou de lieux de promenade aménagés ne sont pas du domaine d'action et de décision d'un industriel privé, mais nous sommes disposés et intéressés d'échanger avec les autorités locales pour faciliter l'accès au site, en particulier pour les employés en horaires décalés. Pendant les phases chantiers, un plan de circulation sera travaillé avec les communes pour limiter les impacts.

3. Les études géotechniques des sols n'ont pas identifié de sols en mouvement.
L'emprise des travaux de l'usine n'est pas en proximité avec des digues. Si l'entretien des digues n'est pas sous la responsabilité du projet EMME, l'entreprise a toutefois proposé son aide dans ce domaine si les services concernés le souhaitent.
4. L'eau de la station d'épuration de Blanquefort reste le scénario de référence.
Les modalités définitives ne sont pas actées et seront liées au volume d'eau finalement nécessaire.
L'eau est déjà traitée par la station d'épuration de Blanquefort et le sera à nouveau dans notre propre station par osmose inverse : pas d'odeurs.

12 mai 2025 12:48 (Site internet – Contribution #306)

« C'est un super projet que vous avez là. Vraiment, c'est super, cela veut dire être indépendant dans notre approvisionnement en métaux rares et ne plus dépendre de l'étranger aux conditions de travail désastreuses pour l'homme et le vivant de manière générale. Mais je ne comprends pas un truc. Vous classez votre industrie en Seveso environnement et vous le mettez à côté d'une rivière et dans une zone « agricole [à] réservoir de biodiversité » ? N'y avait-il pas de zone plus adéquate pour accueillir ce type projet ? Car, si j'en crois vos propres dire, vous n'avez même pas besoin de prélever dans cette rivière vue que vous comptez déjà recycler l'eau précédemment utiliser et vous approvisionnez via à la station d'épuration de la ville.

1. **Alors pourquoi s'installer à côté d'une rivière avec le risque d'aller la polluer, elle et ces habitants, jusqu'à l'aval ? Car si je comprends bien et approuve la nécessité de s'installer au cœur de la ville ou d'une zone industrielle je ne comprends pas pourquoi vous vous installez à côté d'une rivière et dans une zone « agricole [à] réservoir de biodiversité ». En ce sens, je rejoins la pétition de Parempuyre qui demande de revoir l'emplacement de cette industrie loin des zones environnementales où s'abrite et vivent nos adorables p'tits bêtes qui ne demandent qu'à vivre en paix et je vous conjoints de bien vouloir les écouter. Vous trouverez l'ensemble de leurs revendications dans le lien qui suit <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-implantation-auc%C5%93ur-de-bordeaux-m%C3%A9tropole-d-une-raffinerie-seveso-%C3%A0-haut-risque> .**

2. **Quant au phytomining, ne serait-il pas nécessaire de développer les méthodes qui seront utilisées pour extraire les métaux rares des terres ? Comme, par exemple, quelle surface sera concernée ? Ou quelle culture sera privilégiée et quelle pratique agricole sera utilisée ? Y aura t'il l'usage d'engrais ou de pesticides ? Si oui lesquels ? Comment se déroulera l'extraction ? Et j'en passe. On aura besoin de plus de transparence pour donner notre avis sur ces questions-là. Et pour finir, je remarque que vous allez sélectionner votre approvisionnement en minerai en fonction de l'« empreinte carbone (méthode d'extraction et logistique) ».**
3. **Pourquoi le transport ni figure-t-il pas ? Je veux dire, quitte à participer à l'électrification et la décarbonations du transport de l'automobile. Pourquoi ne pas le faire pour le transport fluvial en exigeant des fournisseurs qu'ils utilisent des bateaux à moteur électrique et/ou à voile et en décarbonant l'activité de ce secteur ? Ce serait génial non ? De cette manière, on décarbone un pan entier de l'économie, on crée de nouveaux marchés avec de nouveaux investisseurs, et on développe toute une chaîne d'industrie qui pourra recruter de nouvelles personnes tout en restant pleinement cohérent avec nos valeurs. En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette contribution. »**

Réponse de EMME :

1. Les critères de sélection des sites et le choix correspondants sont précisés dans le dossier de concertation [pages 53 et 54](#).
La proximité à une voie maritime avec un quai de déchargement et une plateforme de stockage est l'un des critères forts pour ne pas gérer de chaîne d'approvisionnements par camions.
2. Genomines exploite déjà quelques terrains dans le monde et vise 75 000 hectares d'ici à 2030 (non concurrentiels avec l'agriculture et avec une forte concentration en nickel).
3. La part du transport maritime est bien calculée dans notre bilan carbone et en effet, nous chercherons à privilégier les transporteurs les moins émissifs. À titre d'exemple, CMA CGM s'est engagé à atteindre le Net Zéro Carbone en 2050 sur l'ensemble de ses activités, avec deux étapes intermédiaires pour ses activités de transport maritime :
 - 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030
 - 80 % de réduction en 2040 (vs 2008).

Un point important en gestion logistique : bénéficier de flux existants pour lesquels on vient optimiser le taux de chargement pour ne pas créer de nouveaux flux, ce qui sera le cas de EMME.

12 mai 2025 22:28 (Site internet – Contribution #314)

« Une usine Seveso à haut risques fait chuter la valeur d'une vente immobilière. (Information recueillie par un notaire). Question : qui indemniserait cette perte aux habitants ? »

Réponse de EMME : Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la création d'emploi, la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.

13 mai 2025 8:06 (Site internet – Contribution #317)

« Pour faciliter l'accès à l'usine et en cherchant à diminuer les véhicules moteurs sur la route, est-il envisageable de rendre l'usine accessible depuis Parempuyre centre et le port Lagrange avec une piste cyclable ? »

Réponse de EMME : L'aménagement d'une piste cyclable, de nouvelles lignes de bus ou de lieux de promenade aménagés ne sont pas du domaine d'action et de décision d'un industriel privé, mais nous sommes disposés et intéressés d'échanger avec les autorités locales et contribuer pour faciliter l'accès au site, en particulier pour les employés en horaires décalés.

13 mai 2025 8:50 (Site internet – Contribution #320)

« Lors de la réunion du 12/05, le sujet du remblai a été abordé. Vu la quantité de terre concernée, EMME annonce que le remblai sera importé.

Qu'en est-il du risque de transport d'espèces végétales ou animales invasives lors de cette importation ? Sur ce point, pas un mot. Aucune information sur l'origine du remblai. La seule réponse a été « on verra à l'issue de l'appel d'offres ». Cela constitue un nouveau point d'inquiétude majeur. »

Réponse de EMME : Le traitement d'espèces invasives envahissantes déjà identifiées fait l'objet de proposition de mesures auprès des services de l'état. Ces actions seront réalisées et suivies sur une durée de 30 années par un expert tiers. Si lors de phases chantiers des espèces invasives étaient identifiées, elles seront prises en compte dans ce même programme.

13 mai 2025 8:56 (Site internet – Contribution #321)

« Il a été demandé puis réclamé une vue « à hauteur d'homme » du projet pour que chacun puisse se faire sa propre idée de l'impact visuel du projet.

La concertation se termine et je n'ai toujours pas eut la possibilité de voir une telle projection.

Une telle image d'un projet déjà modélisé ne coûte pourtant que quelques centaines/milliers d'euros. Pourquoi ne dispose-t-on pas de cette vision ?

Y aurait-il quelque chose à cacher ? »

Réponse de EMME : Plusieurs vues et modalités de prises de vues ont été réalisées à la demande des publics puis fournies dans le cadre de la concertation et présentées dans les ateliers, par exemple à différents endroits de la RD209, avec différentes natures de couleur de ciel, etc. Les vues à hauteur d'homme sont de plus réglementaires vis-à-vis des services de l'État et à fournir dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Il y en a des exemples au sein du dossier de concertation [pages 17, 35 et 48](#).

13 mai 2025 13:30 (Site internet – Contribution #329)

« À la suite de la réunion d'hier (13/05/24)

Force a été de constater qu'Emme Continue de se comporter comme si nous étions atteints d'oligophrénie.

Réunion qui n'a fait que reprendre des éléments déjà communiqué lors des différents ateliers ou a nous faire croire que ce projet n'est que ""tout bénéf"" pour nous !

Le mieux reste les dockers (visiblement très intéressés par le sujet car les yeux rivés sur leurs téléphone) arrivés en masse (parce qu'on leur a dit de venir donc ils font sans se poser de questions !) pour un effet dissuasif de grosse contestation (crier sans rien à raconter n'a jamais empêcher les gens qui réfléchissent d'aller au bout de leurs convictions !)

Bref...mascarade quand tu nous tiens !!!!

Reste tout de même des questions très terre à terre auxquelles nous n'avons toujours pas de réponses !

1- Où en est la liste détaillée des emplois ? le tableau présenté dans le livret et certainement réalisé par la stagiaire de 3ème n'apporte pas les détails demandés !

Une liste détaillée avec fiche de poste est donc requise !

2- Mme DUBOIS-DECOOL tentais de nous vendre que « des études montrent que les fonciers ne sont pas toujours impactés ». Je trouve des études contraires.... Et d'ailleurs si elle est si sûre d'elle pourquoi EMME ne nous propose pas un document officiel qui atteste de la prise en charge de la perte que pourra être constatée.

3- en parlant de vivre à Parempuyre, auront nous la joie et l'honneur de compter parmi nos voisins : Antonin BEURRIER, Mickaël NUCIFORA, Sarah MARYSSAEL, Philippe MAREINE, Henri BISCARRAT, Lucas DOW, Xavier MAILLART, Sylvie DUBOIS-DECOOL, Benjamin ENAULT, John GOUMA, Frédéric TIREL, Matthieu DECUISERIE....

Je leur conseillerai l'avenue de Labarde, la rue des palus ainsi que le port Lagrange pour leur lieu de résidence.

4- Il a été indiqué lors de la réunion qu'une prise en charge de l'entretien des Jalles serait faite pendant 10ans....Pourquoi uniquement 10 ans ? aurons-nous le droit à une démission des responsabilités comme en nouvelle Calédonie après cette DLC ?

Puis je voulais faire une simple constatation...je n'ai pas vu l'équipe EMMÉ se déplacer en véhicules électriques ! Ce ne sont pourtant pas les modèles qui manquent sur le marché !

Pour des gens qui nous expliquent qu'ils nous apportent la solution de demain c'est assez étrange !

Vous auriez confiance en votre boucher qui vous dit que sa viande c'est la meilleure mais qu'en revanche lui il n'en mange pas parce qu'il préfère le « steak de soja » ?!

Nous n'aurons jamais de vraies réponses à nos questions tout comme nous n'aurons jamais de véritables engagements de leurs parts ! »

Réponse de EMMÉ :

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue globale des emplois présents sur le site. Exemple, 16 personnes travailleront en lien direct avec les sujets suivants : Qualité, Sécurité et environnement : 2 encadrants, 9 techniciens employés qualifiés, 5 opérateurs sécurité en lien direct avec la production.

L'organisation décrite et les postes affichés correspondent à l'organisation de nombreuses usines de la région. Des fiches de postes seront définies et validées à la suite de la validation du dossier d'autorisation d'exploiter pour y intégrer l'ensemble des recommandations de l'administration.

3.1.3. La création d'emplois

Dans le contexte de besoin de réindustrialisation et de création d'emplois industriels, le projet EMMÉ permettra de créer **200 emplois directs** sur site et environ **300 emplois indirects**¹⁰.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la majorité de ces emplois (2/3) sont des emplois de techniciens et d'employés qualifiés.

SERVICES	ENCADRANT	TECHNICIENS EMPLOYÉS QUALIFIÉS	OPÉRATEURS	TOTAL
Direction générale	3			3
Administration, finance, RH et SI	4	12		16
Qualité, sécurité, environnement	2	9		11
Laboratoire et R&D	4	12		16
Maintenance et travaux	3	15		18
TOTAL PERSONNEL INDIRECT	16	48	0	64
Chef d'équipe	5			5
Techniciens de laboratoire	2	12		14
Opérateurs en production		21	54	75
Logistique	1	4	8	13
Maintenance production	2	22		24
Sécurité			5	5
TOTAL PERSONNEL DIRECT PRODUCTION	10	59	67	136
TOTAL PERSONNEL SUR SITE	26	107	67	200

Le projet est engagé sur l'ensemble des mesures compensatoires sur 30 années. L'entretien des Jalles ne fait pas partie des mesures compensatoires au sens de la Loi. Le porteur de projet a proposé de participer au budget d'entretien du Parc des Jalles et ce, sur 10 ans. Un comité multipartites prenantes permettant le suivi des engagements pris a aussi été proposé. Ce comité pourra veiller à la pérennité des engagements.

« L'artificialisation des sols d'une telle ampleur d'une zone humide est aberrante, c'est en contradiction avec les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. La construction de cette usine va détruire toute la biodiversité de ce site, biodiversité déjà mal menée par ailleurs. Le rehaussement du sol pour éviter les risques d'inondation va être extrêmement énergivore, polluant, générant beaucoup de gaz à effet de serre car il va falloir acheminer des millions de tonnes de matériaux sur place. La construction de ce site va générer un surchargement des voies de circulation alentours qui sont déjà engorger la plupart du temps.

En plus de tous ces désagréments, l'artificialisation d'une zone humide de 33 ha est une menace directe d'inondation pour la métropole de Bordeaux située à proximité. Les zones humides sont de merveilleuses éponges naturelles pour absorber lentement les eaux après des précipitations. Si on supprime 33 ha d'éponges ce n'est pas quelques bassins ici et là qui pourront compenser cet effet. Le réchauffement climatique provoque la montée des eaux, notre métropole est déjà menacée mais si en plus on supprime les zones qui permettent de limiter ces phénomènes, les conséquences seront catastrophiques !!!

1. Un ancien site industriel déjà pollué et artificialisé, de 50 ha se trouve à peine à 5 km sur la commune voisine (Ancien site Ford à Blanquefort). Pourquoi ne pas envisager de s'y installer ou sur un site similaire ?
2. Les mines d'extractions de minerai ne sont même pas en Europe pourquoi construire cette usine ici ?

Stop à l'artificialisation des sols !!! Apprenons à réindustrialiser les friches, à construire en réutilisant les espaces, les matériaux, les ressources ...

3. Sur le projet industriel : Le type de batterie qu'il est prévu de produire ici est-il une technologie d'avenir ? L'usine a-t-elle prévu également le démantèlement des batteries en fin de vie ? Si on veut un projet industriel vertueux il faut penser à tout le cycle du produit fabriqué. »

Réponse de EMME :

1. Les critères du choix des sites sont présentés en [page 53 et 54](#) du dossier de concertation.
2. Le principe du projet est de traiter en Europe les matériaux pour les batteries de véhicules européens et de devenir un acteur en Europe du recyclage des batteries des Européens.
Avoir plusieurs pays fournisseurs en amont signifie ainsi limiter les risques de dépendance à une seule mine, un seul fournisseur.
3. Lors de la conférence-débat du 2 avril, les experts ont montré que les prévisions des besoins du marché sont bien au-delà des capacités de production du site EMME et les innovations futures des batteries (batteries solides, recyclage) s'appuient sur les technologies à base de Nickel.

Le projet EMME ne démantèlera pas des batteries mais sera un acteur dans la chaîne du recyclage en revalorisant des sulfates de Nickel et Cobalt des batteries en fin de vie.

13 mai 2025 20:23 (Site internet – Contribution #342)

« Ce projet est inutile : sans réflexion en amont sur ce que signifie vivre sur un territoire et construire un avenir pour nos enfants, il ne sert qu'au capitalisme financiarisé et mondialisé qui individualise les profils et socialise les pertes. Or ce traitement de matières premières dangereuses est déjà dépassé par des technologies étrangères plus efficaces et n'ouvrira pas la voie d'une autonomie pourtant évoquée (pas de cobalt et de nickel en France, pas plus que de remblais d'ailleurs !) ! Suite à la présentation de lundi j'aurai de nombreuses questions tant les réponses apportées sont floues et pas rassurantes mais je vais me contenter de la suivante : pourriez-vous joindre au dossier de réponses de la concertation les autorisations de tous les organismes dont vous avez utilisé le logo (CNRS, BRGM, Eau de Bordeaux métropole etc.), utilisation de logo qui laisse penser que ces organismes sont parties prenantes de votre projet de destruction massive ? En vous remerciant par avance. »

Réponse de EMME : L'ensemble de ces organismes sont venus présenter leur périmètre d'expertise. Les supports de présentation et comptes-rendus des rencontres sont mis en ligne au fur et à mesure.

13 mai 2025 21:26 (Site internet – Contribution #349)

« Non à une verrue sur notre petite commune. Comment est-il possible de construire sur une zone inondable ?

1. La dévalorisation de nos maisons avec un site hautement dangereux va t'il être compensé et par qui ?
2. Les problèmes de santé qui en découleront seront pris en charge par qui ?
3. L'afflux de bateaux et l'impact sur la faune et la flore vont être gérés comment ?

Tellement de questions que l'on ne veut pas se poser donc **NON à la VERRUE TOXIQUE et MORTELLE** »

Réponse de EMME :

1. Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la création d'emploi, la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.
2. Le site est classé Seveso seuil haut pour des enjeux de toxicité sur l'environnement aquatique. Les études d'impact n'ont pas démontré d'impact sanitaire.

3. Le projet s'inscrira au maximum dans une desserte de bateaux déjà existante.
Les études faune et flore ont conduit à des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation présentées aux services de l'État.

14 mai 2025 9:28 (Site internet – Contribution #359)

« Bonjour. Avez-vous envisager/étudier les retombées de ce projet sur la valeur foncière des biens sur Parempuyre ? Je ne vous aucune étude sur le sujet. »

Réponse de EMME : Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la création d'emploi, la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.

14 mai 2025 10:01 (Site internet – Contribution #361)

« Le projet va générer un impact fort sur la circulation locale, l'une des plus enclavée de Bdx métropole. Lorsque l'on voit qu'un simple chantier rue de la barde actuellement génère des retards de 20' à 40' sur un trajet habituel de 15'!

Comment a été évalué l'impact sur le trafic routier ? Et bilan carbone global de ces déplacements (et pas uniquement sur le site), impact sonore sur les communes concernées

Camions de transport de l'eau, camions des sous-traitants, véhicules des salariés, lors des arrêts maintenance du site, impact du tracé rte sur la commune de Parempuyre, camions de déchets, camions approvisionnements des remblais ?

Le porteur de projet annonce dans vos documents de communication « pas de gaz à effet de serre » généré par le projet. Mais vous êtes sérieux ?

Un motif de plus pour refuser ce projet aberrant. »

Réponse de EMME : Les impacts sur le trafic routier ont été présentés lors des ateliers dédiés sur la logistique et le transport. Vous retrouverez le support de présentation et le compte rendu de la rencontre sur [cette page](#).

Le transport des matières premières est bien pris en compte dans le calcul du bilan carbone.

14 mai 2025 22:59 (Site internet – Contribution #374)

« Construire une usine en zone inondable me semble une aberration, mettre des mètres de remblai pour élever le sol où se trouvera l'usine pour moi constitue une sorte de digue qui n'empêchera pas l'eau de passer de chaque côté et d'inonder.

Autre question vous dites mettre des pieux de 30 mètres de profondeur pour installer l'usine combien de pieux ? Quel impact sonore ? la construction va durer combien de temps ? Enfin les cheminées, au nombre de combien, quelle hauteur, que vont-elles dégager, h 24 ? »

Réponse de EMME : Le nombre de pieux n'est actuellement pas connu. Il sera calculé sur la base de la charge de l'usine. Il sera validé par des spécialistes géotechniques.

Les pieux seront forés à la tarière. Ils émettront peu de bruit (celui du véhicule) et n'émettront aucune vibration. Les pieux ne seront pas battus (bruit d'une masse).

La construction va durer 2 ans.

Les cheminées seront au nombre de 6, d'une hauteur maximum de 35 mètres et en opération 24h/24. Ces cheminées vont dégager des rejets traités (filtre à manches, laveurs soude ou eau) et conformes pouvant contenir en plus de l'air les éléments suivants (Ni, Co, Mn, Cu, Ca, Mg, Fe, Cd, Zn, Cr, Al, Si, Na).

15 mai 2025 0:14 (Site internet – Contribution #378)

« Bonsoir,

La transparence amène la confiance.

Afin d'éclairer le débat démocratique dont est garante la CNDP, tout comme les élu.e.s de la République que nous sommes, je me permets de poser ici 3 dernières questions qui m'ont été partagées mais dont je n'ai pas vu ni la question ni la réponse ni en ligne ni durant les évènements de la concertation :

1. A l'automne dernier, une réunion (confidentielle ?) entre EMME, les riverains du projet et la commune a eu lieu à Parempuyre. Il semblerait que des promesses spécifiques d'ordre a priori financier aient été faites par EMME à chaque participant. Des membres du collectif Alerte Seveso qui voulaient y participer en ont été exclus alors qu'ils sont riverains. Pourriez-vous expliquer l'objet, les éléments échangés et les conclusions précises de cette réunion, ou mieux, partager le compte-rendu ?

Les questions des riverains portaient sur la nature du projet, le risque inondation, les impacts éventuels, etc... Le sujet du prix de l'immobilier a aussi été évoqué. Le porteur de projet a démontré que la baisse du prix de m'immobilier en lien avec l'installation d'une usine SEVESO n'était pas systématique (sur la base d'études INSEE sur le sujet) mais qu'il comprenait ces questions et qu'il était prêt à échanger au cas par cas sur la base de faits.

2. Fin avril - début mai 2025, des habitants ont constaté l'arrivée de pelleteuses et de mobil-homes sur le site de Grattequina alors qu'encore aucune autorisation n'a été obtenue et que le PLUi n'a pas été modifié. Il leur a été dit que ce sont les fouilles archéologiques qui ont démarré. Cependant, il semble étonnant qu'elles se fassent à la pelleteuse. Ce sujet n'a absolument pas été évoqué durant la concertation ni en réunion de clôture. Quelle est la nature exacte des travaux engagés et quel est le cadre légal qui les autorise ?

3. Lors de la réunion de clôture de la concertation lundi, Mr Beurrier a déclaré que le projet se propose de verser au territoire 100 000 euros par an pour du mécénat, et 50 000 euros par an pour le Parc des Jalles, en plus du financement d'autres projets du territoire. Cependant, le mécénat permet des réductions d'impôt uniquement si l'entreprise en doit car elle a généré suffisamment de bénéfice. Pouvez-vous confirmer que EMME versera ces sommes quel que soit son résultat économique annuel, bénéfice ou déficit ?

Dans le cas contraire, tous ces apports économiques promis pour le territoire ne seront possibles que si l'entreprise arrive à dégager un bénéfice. Cependant, durant la concertation, sur ce volet précis de Rentabilité et viabilité du projet, très peu d'éléments ont été apportés finalement (la partie Economie du projet a été très riche en informations sur la filière et le contexte macro-économique du projet, mais n'a pas apporté d'éléments sur la stratégie de l'entreprise pour devenir rentable et viable). Pourriez-vous les éclairer ici en répondant à ces questions précises :

- Dans un marché concurrencé par des entreprises internationales bénéficiant d'un dumping social et environnemental, quels sont les facteurs clé de succès de l'entreprise EMME, sa grille SWOT et son PESTEL et les principaux éléments de son business model garantissant sa viabilité ?

- Très peu d'entreprises sont rentables (= génèrent du bénéfice) dès la 1^{ère} année d'activité. Quel est le business plan de EMME, et quelle année projette-t-elle de devenir rentable et de dégager du bénéfice ?

Vous remerciant au nom de tou.te.s les participant.e.s à cette concertation qui a amené des éléments beaucoup plus tangibles que les 2 précédentes grâce à la CNDP, mais avec toujours ces multiples zones d'ombre (en y ajoutant l'historique avec la Nouvelle-Calédonie, et le changement de l'aspect même de l'usine sans explication).

Émilie Sarrazin, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine du groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen »

Réponse de EMME : La réunion à l'automne dernier avec les habitants de Port Lagrange, organisée par Madame le maire de Parempuyre, avait vocation de créer les conditions propices à un échange direct entre les riverains les plus proches et le porteur de projet afin de répondre à l'ensemble de leurs questions. À ce titre, Madame le maire a réalisé des invitations *intuitu personae*.

Concernant l'exclusion, Madame le maire n'a pas souhaité démarrer la réunion tant qu'une personne, non riveraine, était présente. Cette personne s'était invitée en prétextant être détentrice d'une procuration d'un riverain. Cette même personne est partie d'elle-même lorsqu'elle a été confrontée à un habitant de Parempuyre qui a dénoncé une usurpation d'identité. En effet, elle avait annoncé avoir le pouvoir d'un riverain, décédé plusieurs mois plus tôt. Cet incident déplorable a été relevé par le garant de l'époque, M. Erik Loot.

Au regard des engins présents sur le site, ce ne sont pas des travaux mais des fouilles archéologiques qui ont lieu sous la responsabilité de la Direction Régionale des Affaires

Culturelles. Un arrêté préfectoral impose au porteur de projet de réaliser des fouilles archéologiques préventives. Cela fait partie du corpus d'études (au même titre que la dépollution, les études faunes flores, le déminage, etc.) préliminaires à toute demande d'autorisation d'exploiter.

Ces fouilles ont été annoncées lors de la réunion de lancement de la concertation et sont mentionnées au paragraphe 4.5.5, en [page 49](#) du dossier de concertation.

Concernant les sommes dédiées au mécénat et à l'entretien du Parc des Jalles, ces sommes seront versées à la fréquence définie, indépendamment du résultat économique annuel du projet, si le projet se réalise.

Enfin, l'entreprise EMME a plusieurs facteurs-clés de succès, dont :

- Son procédé :
 - son procédé optimisé notamment sa consommation optimisée, économe en ressources et réagents, avec recyclage
 - sa flexibilité et la capacité à utiliser des matières premières de fournisseurs différents
 - sa capacité à utiliser des composants issus de recyclage de batteries usagées
- Sa localisation :
 - sa localisation minimisant les transports y compris les transports terrestres
 - sa localisation en Europe, permettant une proximité géographique avec les clients et une sécurisation des livraisons
 - sa localisation dans un écosystème de la filière batterie et de son recyclage
- Son impact environnemental :
 - ses faibles émissions
 - son impact environnemental limité

L'objectif est de devenir une ETI d'environ 500 M€ de chiffres d'affaires. Les prix de vente moyens du sulfate de Nickel et Cobalt sont de l'ordre de 18 000 €/t et 25 000 €/t. Ces prix sont des ordres de grandeur prévisionnel ; le prix du sulfate de nickel et du sulfate de cobalt étant influencé par le cours du nickel et du cobalt métal. Nous prévoyons une rentabilité dès les premières années de production.

15 mai 2025 5:25 (Site internet – Contribution #380)

« Vous avez parlé du budget d'investissement des retombées économiques mais à ma connaissance jamais de chiffre d'affaires

Quel sera le prix de vente à la tonne des 2 produits phares de cette raffinerie de sulfate de Ni et sulfate de Co ?

Vous avez annoncé 10 ans de commandes. L'indépendance énergétique passe aussi par des prix compétitifs quels sont les prix proposés par la concurrence chinoise qui fournit aujourd'hui nos gigafactory. »

Réponse de EMME : L'objectif du projet EMME est de devenir une ETI d'environ 500 M€ de chiffres d'affaires composé de :

- la vente du sulfate de Nickel pour 18 000 €/t en prix moyen,
- la vente du sulfate de Cobalt pour 25 000 €/t en prix moyen,
- la vente des autres produits.

Ces prix sont des ordres de grandeur prévisionnels. Les prix du sulfate de nickel et du sulfate de cobalt sont influencés par le cours du nickel et du cobalt métal.

15 mai 2025 9:47 (Site internet – Contribution #383)

« Bonjour, Nous souhaitons avoir quelques informations qui à ce jour reste à floues :

- lors de la dernière réunion, la présence de nombreux dockers quelque peu menaçants et vindicatifs nous interroge et nous amène à nous interroger sur leur présence sur le site lorsqu'il sera en exploitation. Aussi pouvez-vous nous préciser :

- 1. - le nombre d'emplois prévus ainsi que les qualifications le tout chiffré par qualification.**
- 2. - le nombre de bateaux mois avec le tonnage qui accostera à Grattequina.**
- 3. - comment va être fait l'approvisionnement en eau ?**
- 4. - pour l'approvisionnement du chantier par voie routière comment pensez-vous le faire étant donné que les accès route des palus et chemin de Labarde sont soumis à une limitation de tonnage ?**
- 5. - quel dédommagement pour les propriétaires qui souhaiteront vendre leur bien après la construction de l'usine aux vues de la dévalorisation de ceux-ci suite à l'implantation du projet ? »**

Réponse de EMME :

1. La réponse se trouve [page 32](#) du dossier de concertation :

3.1.3. La création d'emplois

Dans le contexte de besoin de réindustrialisation et de création d'emplois industriels, le projet EMMÉ permettra de créer **200 emplois directs** sur site et environ **300 emplois indirects**¹⁰.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la majorité de ces emplois (2/3) sont des emplois de techniciens et d'employés qualifiés.

SERVICES	ENCADRANT	TECHNICIENS EMPLOYÉS QUALIFIÉS	OPÉRATEURS	TOTAL
Direction générale	3			3
Administration, finance, RH et SI	4	12		16
Qualité, sécurité, environnement	2	9		11
Laboratoire et R&D	4	12		16
Maintenance et travaux	3	15		18
TOTAL PERSONNEL INDIRECT	16	48	0	64
Chef d'équipe	5			5
Techniciens de laboratoire	2	12		14
Opérateurs en production		21	54	75
Logistique	1	4	8	13
Maintenance production	2	22		24
Sécurité			5	5
TOTAL PERSONNEL DIRECT PRODUCTION	10	59	67	136
TOTAL PERSONNEL SUR SITE	26	107	67	200

- Les éléments sont présentés en [page 41](#) du dossier de concertation et lors de l'atelier logistique du 15 avril et donnent à date :
 - 4 bateaux par mois (1 par semaine) pour les produits solides et des container vides (10 kt par mois de produits entrants)
 - 2 bateaux par mois pour les produits liquides (12 000 tonnes).
- Le scénario de référence est un approvisionnement en eau de la STEP de Blanquefort : l'approvisionnement se fera en phase transitoire par une desserte de camions citernes électriques (vingtaine par jour). Ces modalités sont à finaliser à la suite des calculs et résultats définitifs de nos besoins en eau.
- Ces limitations ne sont pas connues par les services techniques de la marie de Parempuyre. Une demande de cartographie a été réalisée aux services voiries de Bordeaux Métropole.
- Plusieurs études (source : Les risques industriels et le prix des logements, INSEE, C. Grislain-Letrémy, Arthur Katosky) indiquent que le lien entre le prix de l'immobilier et la proximité d'un site industriel n'est pas démontré. D'autres critères, notamment la création d'emploi, la densité de l'habitat, la qualité de l'environnement, la proximité de zones commerciales et de service public du quotidien (écoles, crèches, activités) sont des paramètres que les acheteurs prennent aussi en compte dans leur choix d'achat immobilier et déterminent la valeur estimée d'un bien immobilier.

« Nous voici à la fin de la concertation, qui s'est terminée par une manipulation du public. Venus en nombre, les dockers aux couleurs de la CGT du Grand Port maritime de Bordeaux se sont imposés dans cette réunion. Ces derniers n'ont pas arrêté de vociférer, perturber les débats, menacé le public, rires, moqueries, blagues douteuses, empêchant les intervenants de s'exprimer.

Cette réunion, comme les précédentes et les ateliers, ont permis au porteur de projet de s'exprimer 80 % du temps mais malheureusement, très peu de temps a été donné au public. Au fil des ateliers, j'ai pu m'apercevoir que les personnes se désintéressaient de ces débats car rien de concret ne nous a été présenté. Avec des approximations sur bien des points, la réponse récurrente était « Les études sont en cours ».

Nous attendions des réponses à nos questions, aucune n'a été satisfaisante.

Quelques exemples :

1. L'approvisionnement en eau du projet : eau potable ou, eau de la Garonne, ou eau de la STEP de Blanquefort ?
2. Quantité d'eau nécessaire au projet ?
3. Les quantités d'eau rejetées dans la Garonne ?
4. Les remblais : leur provenance, leur mode de transport.
5. Le nombre d'hectares exact pour le projet.
6. 2200 containers seront stockés en zone inondable, qu'est-il prévu en cas de submersion marine ?
7. Les eaux en bac de rétention, en cas de forte pluie comment seront-elles traitées.
8. Le bruit : seule réponse « aux normes réglementaires »
9. Pour les filets, pour permettre une intégration paysagère, on aurait souhaité connaître l'impact de ces derniers sur les volatiles, très nombreux sur cette zone en période de migration. Le bruit généré par ces filets.
10. on aurait souhaité connaître le nombre de bateaux et de barges prévus, ainsi que le nombre de camions, et citernes sur la route.

Et bien d'autres encore, la liste est longue. »

Réponse de EMME :

1. Le scénario de référence est un approvisionnement en eau de la STEP de Blanquefort : l'approvisionnement se fera en phase transitoire par une desserte de camions citernes électriques (vingtaine par jour). Ces modalités sont à finaliser à la suite des calculs et résultats définitifs de nos besoins en eau.
L'eau de la Garonne est conservée comme solution de secours.
2. Ces éléments sont présentés [page 21](#) du dossier de concertation et lors de l'atelier du 2 avril : 40 m³ par heure d'eau sont nécessaires à date dont 16 m³ par heure provenant du recyclage interne des produits et 24 m³ par heure prélevés.
3. Les rejets sont estimés à 8 m³ par heure à date.

4. Ces éléments sont présentés lors de l'atelier ressources du 15 avril. La provenance (Europe) n'est pas encore définie car un appel d'offre est en cours. Elle sera surement multiple. Le transport se fera à 80 % par voie maritime.
5. Le terrain d'implantation est de 33 hectares.
6. La zone de stockage n'est pas en zone inondable dans le PPRI de Parempuyre, publié en 2022.
Elle a été remblayée en 2014 à 5,5 m NGF, elle est hors d'eau dans un scénario tempête 1999 + une surcote de réhausse de 120 cm au Verdon.
Les bigs bags sont néanmoins scellés jointés et étanchéifiés, puis stockés dans containers étanches.
7. En cas de fortes pluies les eaux collectées dans les bacs de l'usine sont dirigées vers des cuves tampons dimensionnées pour contenir un évènement de pluviométrie extrême (60 mm en 6 heures). Ces eaux sont automatiquement analysées puis réintroduites au fur et à mesure dans le procédé pour couvrir les besoins en eau.
8. Quant au bruit, les éléments sont présentés en [pages 46 et 47](#) et ont été détaillés lors d'ateliers.
9. La taille des mailles de drapés a été étudiée pour ne pas avoir d'impact sur l'avifaune. Il n'y aura pas de bruit non plus en lien avec les drapés.
10. L'ensemble de ces éléments sont présentés [page 23](#) du dossier de concertation et en détail lors des ateliers logistique du 15 avril.
 - 50 camions par an (1 par semaine) pour la rotation de produits entrants et sortants
 - En transitoire pour l'alimentation en eau de la station d'épuration de Blanquefort : 20 camions citernes électriques par jour
 - 4 bateaux par mois (1 par semaine) pour les produits solides et des container vides (10 000 tonnes par mois de produits entrants)
 - 2 bateaux par mois pour les produits liquides (12 000 tonnes)

Vous retrouverez l'ensemble des supports de présentation et des comptes rendus des ateliers, sur la rubrique « [Les comptes rendus des évènements](#) » du site Internet de la concertation.

« Madame, Monsieur,

Suite aux différentes informations données depuis plus d'un an, je me pose encore des questions, d'autant que les ressources publiées sur le site ne sont pas complètes, notamment les réunions/ateliers du 15 et 17 avril.

Le remblai :

1. Comment compenserez-vous l'impact carbone généré par le transport et la mise en place du remblai ?
2. Quelle va être la pression « physique » de ce remblai sur les terrains voisins ?
3. Comment est-il possible que vous puissiez avoir cette autorisation alors qu'un agriculteur, agriculteur qui nous nourrit, ne peut mettre un hangar ou déplacer 2 brouettes de terre ?

Zone inondable :

4. Vous parlez de compensation suite à l'installation de l'usine, comment allez-vous compenser ? Les zones alentours sont déjà naturelles.
Où allez-vous compenser ?
5. En cas d'inondation, et d'isolation de l'usine, comment interviendront les secours ?
L'usine sera une île.

Nappe phréatique :

6. Vous allez pomper dans la nappe phréatique pour quelles raisons ? Quel va être l'impact sur les sols ?

Eaux pluviales :

7. Vous dites que l'ensemble des eaux pluviales seront récupérées au niveau de l'usine, et les eaux tombant à proximité et qui s'écoulaient sur cette zone, où iront-elles ?

Emplois :

8. Vous annoncez 200 emplois directs soit une vingtaine de voitures par jour. Les 300 emplois induits que vous annoncez ce sont les sous-traitants ? Cela s'ajoute. L'impact est plus important. Combien de personnes seront présentes en même temps sur le site ?
9. Construction avec des filets/drapés végétalisés : Quelle sera leur durée de vie ?

Navette fluviale :

10. Pour aller où ? Comment aller de Parempuyre et Ludon à cette navette ?
Ce projet sera

Dans l'attente de vos réponses. »

Réponse de EMME :

1. Le porteur de projet s'est engagé à une neutralité carbone dès 2030 sur les scopes 1 et 2 du bilan carbone.
L'impact carbone généré par le transport maritime du remblai est dans le scope 3. Il sera néanmoins étudié lorsque nous aurons l'ensemble des provenances et les modes de transport. Nous nous sommes engagés à un transport maritime à 80 %.
2. Le remblai n'aura pas de pression physique sur les terrains voisins.
3. La réponse à cette question a été apportée par le DDTM lors de l'atelier du 17 avril. Le terrain est considéré dans le PPRI de Parempuyre à vocation industrialo-portuaire. Vous retrouverez l'ensemble des supports de présentation et des comptes-rendus des rencontres sur la rubrique « [Les comptes rendus des évènements](#) » du site Internet de la concertation.
4. Les zones de compensation sont présentées [pages 44 et 45](#) du dossier de concertation. Ces zones seront dédiées à la création de mares, de semis de prairies, de plantation forestière et de haies.
5. Une inondation est anticipable. En interne, un plan de gestion dédié avec des mesures exceptionnelles pourra être mis en œuvre comme l'arrêt de l'usine. Ce sont les services de l'État qui ont la charge de définir l'organisation du Plan Particulier d'Intervention pour anticiper et coordonner les différents services. Ce PPI sera produit après l'obtention éventuelle de l'autorisation d'exploiter.
6. Le principe d'utilisation du circuit de l'eau est présenté en [page 21](#) du dossier de concertation et dans l'atelier « Ressources, raccordement et impacts environnementaux » du 2 avril (compte rendu et support disponible [ici](#)). Il n'y a aucun pompage dans la nappe phréatique.
7. Toutes les eaux pluviales qui tombent sur le périmètre de l'usine sont récupérées par l'usine. Les eaux qui tombent en dehors de ce périmètre suivent leur écoulement naturel.
8. Il y aura au maximum 150 personnes sur le site en semaine en horaire de jour. Il faut noter que les équipes d'opération (80 % des effectifs) fonctionneront en 5x8, c'est-à-dire que cela représente 70 véhicules répartis sur une journée.
La vingtaine de voitures est annoncée aux heures de pointe matin et fin d'après-midi.
Si nous rajoutons les prestataires, nous arrivons à 40 véhicules sur une journée et une vingtaine en heures de bureaux, soit 40 véhicules en heures de bureaux pour les salariés et prestataires

9. Pour des raisons de sécurité, la structure en acier inox doit durer dans les cahiers des charges 30 années au minimum.
10. Cette navette fluviale a été évoquée comme l'une des pistes pour faciliter la mobilité des collaborateurs : sa desserte, ses modalités n'ont pas à ce stade été définies.

15 mai 2025 23:09 (Site internet – Contribution #398)

« Implanter une raffinerie classé SEVESO en zone inondable et sur des terres agricoles, approvisionnée avec des matériaux importés d'autres continents (Afrique, Asie, ...) pour permettre la fabrication de batteries destinée uniquement à des véhicules haut de gamme, en quoi cela permettra d'assurer la souveraineté énergétique de la France ?? En quoi cela ce projet participe-t-il à la transition écologique ??

Au contraire, ce projet s'inscrit dans la continuité d'un système consumériste et extractiviste. Plutôt que d'avoir une approche systémique de la situation en réfléchissant concrètement aux problèmes de mobilités de demain, on regarde uniquement comment conserver les privilèges de quelques-uns aux dépends du bien collectif !

Lors de la dernière réunion de concertation, nous avons pu constater les méthodes d'intimidation d'un autre temps qu'utilise la société EMME pour ""échanger"" et ""discuter"" avec ses opposants, nous démontrant ainsi que lorsqu'une telle entreprise prône le respect des normes et des règles, nous ne pouvons pas lui faire confiance.

Comme le disait André Gorz, Philosophe et journaliste français du XXème siècle, ""Consommer plus et vivre mal, gagner plus et vivre moins bien, voilà à quoi se réduit pour finir la productivité poussée jusqu'à l'absurde que prône le modèle capitaliste. »

NON au projet EMME !! »

Réponse de EMME : Lors de la présentation du 7 avril à Cap Sciences, les experts présents ont montré que les batteries NMC faisaient partie des solutions batteries d'avenir (innovation et recyclage) et ceci pour tous les types de véhicules.

Il ne s'agit pas de souveraineté énergétique mais de souveraineté sur les métaux critiques qui sont en grande majorité aujourd'hui raffinés en Asie.

Le Shift Projet constate que le secteur des transports reste le secteur le plus émetteur de GES en France, avec presque un tiers des émissions nationales en 2023, dont plus de 50 % sont dues aux voitures particulières (et près de 70 % en ajoutant les véhicules utilitaires légers). C'est également le seul secteur dont les émissions n'ont pas baissé depuis 1990. À lui seul, le secteur des transports consomme près de la moitié des produits pétroliers importés par le pays.

15 mai 2025 23:33 (Site internet – Contribution #400)

« Bonsoir !

Nous sommes le 15 mai 2025 et il est 23h30. Le terme du dépôt des contributions tant dans le « Registre numérique » que dans le « Cahier d'Acteurs » approche ce qui me conduit à demander si à l'issue du terme, il sera encore possible consulter les contributions déposées, les supports de présentation ainsi que les comptes-rendus des séances publiques, des ateliers et conférences-débat ? Merci »

Réponse de EMME : Les comptes-rendus et les supports de présentation sont disponibles dans l'onglet « [Ressources](#) » du site Internet de la concertation. Vous pouvez consulter toutes les contributions sur le [registre numérique](#).